



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Service architecture
Affaire suivie par :
Yves Belmont

Tél. (33) [0]4 72.00.44.30.
ou (33) [0]4 72 00 44 75
courriel : yves.belmont@culture.gouv.fr

Le directeur régional des affaires culturelles

A

Monsieur le préfet de la Drôme
Service territorial de l'architecture
et du patrimoine

Lyon, le 19 FEV. 2015

Objet : projet de création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) à Grignan

Réf : 15/013/YB/CB

PJ : 1 extrait de procès-verbal

Vous avez saisi le préfet de région du projet de création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) dans le territoire de la commune de Grignan pour consultation de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).

Lors de sa séance plénière du 11 décembre 2014, la CRPS a examiné ce dossier et a émis un avis favorable.

Je vous communique, sous ce pli, l'extrait du procès-verbal correspondant.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous saurai gré de bien vouloir communiquer cet avis au maire de Grignan, en vue de la constitution du dossier d'enquête publique.

Le Directeur régional-adjoint
des affaires culturelles,

Bertrand MUNIN

Copie : - Commune de Grignan



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

COMMISSION RÉGIONALE DU PATRIMOINE ET DES SITES

Séance plénière du 11 décembre 2014

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DRAC RA/CRPS/2014-4 du 11-12-2014

EXAMEN D'UN PROJET D'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Drôme – GRIGNAN – Création d'une AVAP

Avis de la commission :

Après un vote, la commission émet un avis favorable, à l'unanimité, à la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) dans la commune de Grignan (Drôme).

La commission exprime son soutien à la commune de Grignan pour l'élaboration d'un secteur sauvegardé.

Fait à Lyon, le 19 FEV. 2015

P/Le Préfet de région, par délégation
Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles
par subdélégation
Le Directeur régional adjoint


Bertrand MUNIN